

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Ville de Vendôme
NUMÉRO SIRET :	21410269100018
INTITULÉ DU PROJET :	Extension du réseau de vidéoprotection : Abords du Collège Robert Lasneau

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	0,00 €
études	0,00 €
travaux de VRD	0,00 €
travaux (détailler par postes insérer des lignes si besoins)	0,00 €
Génie civil et alimentation électrique	56 899,00 €
Mise en place réseau hertzien	7 000,00 €
Fourniture / installation du dispositif	28 880,00 €
	0,00 €
	0,00 €
frais divers	0,00 €
autres dépenses	0,00 €
imprévus (10 % maximum)	4 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	96 779,00 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE jj/mm/aaaa	
			DEMANDE	OBTENTION
AIDES PUBLIQUES				
DETR/DSIL	38 712,00 €	40,0%	17/01/2024	
Fonds vert		0,0%		
FNADT	0,00 €	0,0%		
Agence nationale du sport		0,0%		
Culture DRAC	0,00 €	0,0%		
ADEME		0,0%		
Agence de l'Eau		0,0%		
Autre aide de l'État à préciser		0,0%		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,0%		
Conseil départemental DSR		0,0%		
Conseil départemental autres	38 712,00 €	40,0%		
Conseil départemental amendes de police		0,0%		
Conseil régional CRST	0,00 €	0,0%		
Fonds de concours		0,0%		
Autre collectivité à préciser		0,0%		
		0,0%		
		0,0%		
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>				
Sous-total aides publiques	77 424,00 €	80,00 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	19 355,00 €
Emprunt	
Crédit bail ou autres	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	
Total autofinancement	19 355,00 €

L'autofinancement du projet doit être au moins de 20% 20,00 %

Total Financement H.T.	96 779,00 €
-------------------------------	--------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Vendôme
Le : 17/01/2024

Signature (nom et qualité) et cachet

Le Maire,

Laurent BRILLARD